

# PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : DES MOYENS POUR AGIR

Les prix de l'électricité, du gaz ou encore des carburants ne cessent d'augmenter. Une tendance qui devrait se poursuivre, du fait de la raréfaction des énergies fossiles. Aussi devient-il urgent de s'engager dans la réduction de nos consommations – notamment par la rénovation thermique des logements – et le développement des énergies renouvelables. Mais cela prendra du temps. En attendant, les plus pauvres et les plus mal logés sont durement touchés. Pour le Département, la lutte contre cette nouvelle forme de précarité est une priorité.

## LA NÉCESSAIRE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Malgré les efforts entrepris au cours des dix dernières années, notre modèle énergétique émet encore bien trop de gaz à effet de serre et menace la stabilité du climat. Dans le même temps, la dépendance énergétique de l'Europe s'aggrave de mois en mois. Les prix de l'énergie ne cessent d'augmenter du fait de la raréfaction des ressources fossiles (charbon, gaz et pétrole), mettant en péril les équilibres économiques du Vieux Continent et fragilisant les plus démunis.

La « transition énergétique » devient urgente. Elle repose sur deux piliers : la réduction de la consommation, notamment par la rénovation thermique des logements, et le développement des énergies renouvelables. Elle pourrait faire l'objet d'un vaste plan de relance à l'échelle européenne. Mais comment procéder ? Etat des lieux et préconisations en quatorze questions.

### L'Europe possède-t-elle encore des ressources énergétiques ?

À l'heure actuelle, plus de la moitié de l'énergie consommée en Europe est importée. Les réserves de l'Union européenne (UE) s'épuisent rapidement. Elles sont équivalentes à moins de six ans de sa consommation pour le gaz et moins de deux ans pour le pétrole.

### Les prix de l'énergie vont-ils se stabiliser ?

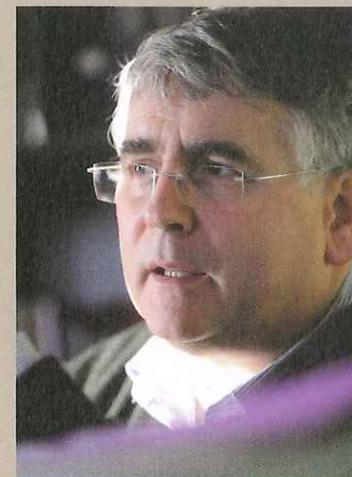
Non. Selon les projections de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) la facture d'électricité des ménages français devrait bondir de 30 % d'ici à 2017. La tendance est lourde : depuis 1996, les prix de l'énergie ont augmenté de 60 points de plus que la moyenne des prix dans l'Europe des vingt-sept. ►►



Ecoquartier Pont-de-Vechillot, Angoulême. Architecte : TECTUM

## INTERVIEW

### MICHEL BOUTANT : « LE LOGEMENT EST UNE PRIORITÉ »



« Nous avons fait du logement l'une des priorités de ce mandat. Venir en aide aux personnes qui souffrent de précarité énergétique est une obligation morale. Nous n'avons pas besoin d'autres motivations que notre propre conscience pour tout mettre en œuvre à résoudre ce problème.

Le Département est très engagé dans cette lutte et agit en ce sens par des aides financières auprès des plus démunis et par un accompagnement à l'adaptation des comportements à ces hausses récurrentes des coûts

de l'énergie. Le Département n'a pas les compétences pour agir sur les augmentations de tarif. En revanche, nous pouvons agir sur tout ce qui permettra de réaliser des économies d'énergie, en encourageant notamment d'autres alternatives telles que les énergies solaire, éolienne ou encore géothermique ; en sensibilisant les ménages au gaspillage et à la dépense inutile ; en incitant à la construction de logements moins énergivores... La réhabilitation thermique des logements est un enjeu de premier plan des politiques de logement. ►

### ►► Quelles conséquences pour l'économie et l'emploi ?

À chaque fois que les prix de l'énergie flambent, l'économie européenne patine. En 1999, les importations d'énergie représentaient 1 % du PIB (Produit intérieur brut) de l'UE ; en 2011 près de 4 %. La facture s'élevait à 488 milliards d'euros, l'équivalent de 17 millions d'emplois – alors que l'Europe compte 23 millions de chômeurs.

### Peut-on stopper l'hémorragie ?

La seule manière d'arrêter l'hémorragie est d'une part de réduire notre consommation de manière drastique, d'autre part de développer les énergies renouvelables. Tous les experts s'accordent sur ce fait. Le point clé (le plus difficile à réaliser aussi) est la réduction de la consommation. La seule énergie qui ne pose pas problème est en effet celle que l'on n'utilise pas !

### Quelles mesures l'Union européenne préconise-t-elle ?

Le plan énergie-climat de 2008, surnommé le « trois fois vingt », fixe pour objectif à l'horizon 2020 de faire baisser nos émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990, de produire 20 % de notre énergie à partir de sources renouvelables, et d'augmenter de 20 % l'efficacité énergétique de notre économie.

Pour 2050, l'objectif retenu par la Commission européenne est de réduire de 80 à 95 % les émissions de CO<sub>2</sub>. Coût estimé de l'opération : 270 milliards d'euros (1,5 % du PIB européen) par an pendant 40 ans.

### Comment améliorer l'efficacité énergétique ?

De nombreuses mesures peuvent y contribuer : améliorer l'efficacité des véhicules et des appareils électriques ; remplacer l'industrie du plastique par trop consommatrice de pétrole ; agir sur les transports et la mobilité ; cesser le gaspillage (appareils laissés en

veille)... Mais le plus important demeure d'isoler les bâtiments.

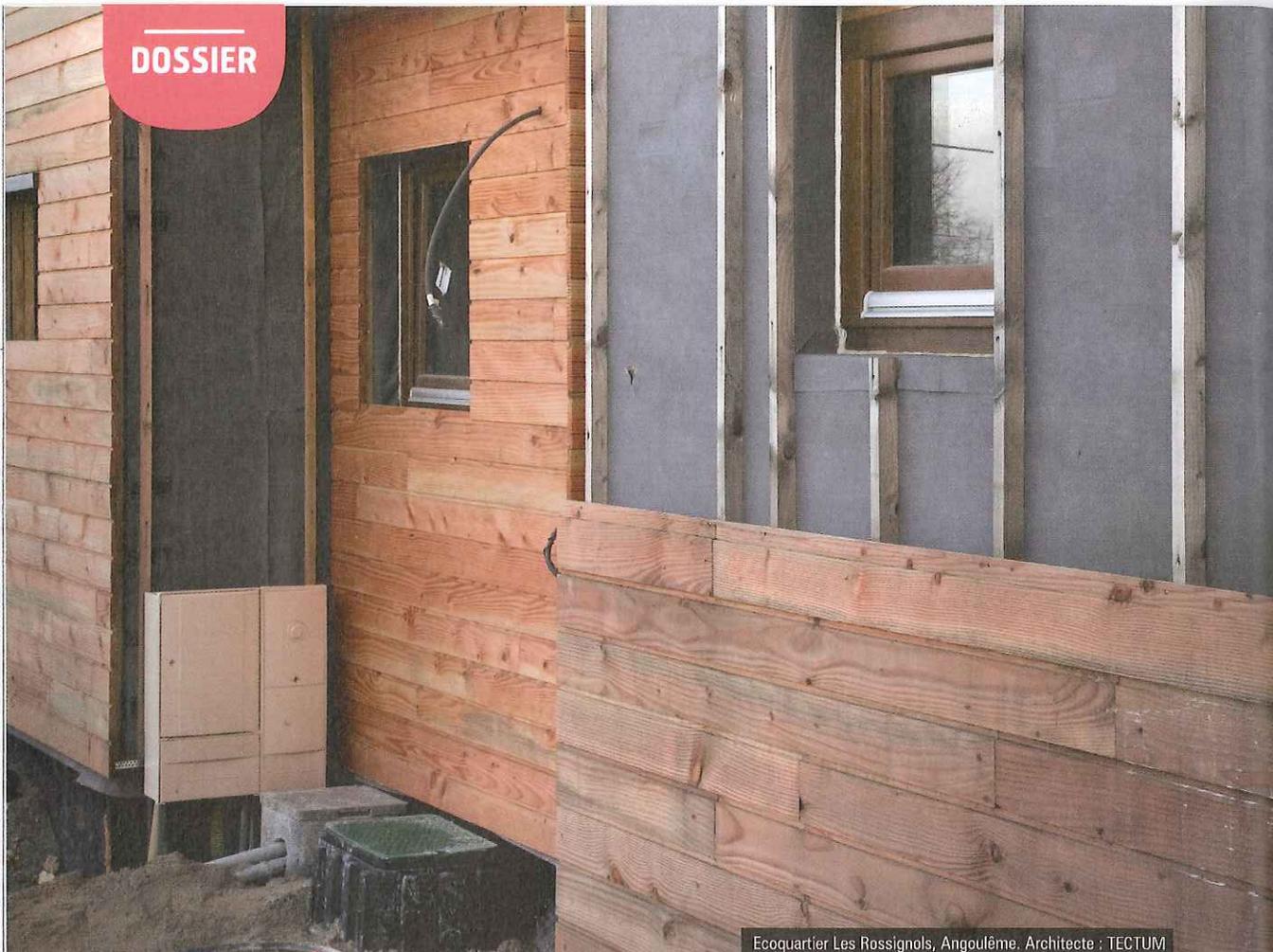
### Certains pays sont-ils en avance ?

Oui, les pays nordiques. Une famille allemande, par exemple, consomme, hors chauffage, 25 % de moins d'électricité qu'une famille française.

### Pourquoi faut-il rénover massivement les logements ?

Le bâtiment est responsable du quart des émissions de gaz à effet de serre et de 43 % de l'énergie consommée en France. Les bâtiments récents obéissent à des normes environnementales ambitieuses ; cependant la construction neuve ne représente chaque année que 1 % du parc immobilier. On ne peut donc compter sur le neuf pour réduire la consommation de manière significative. Il faut rénover massivement.

Le Grenelle de l'environnement a programmé une réduction ►►



Ecoquartier Les Rossignols, Angoulême. Architecte : TECTUM

►► de la consommation d'énergie du parc de logements et de bureaux de près de 40 % de 2008 à 2020 et une division par quatre des émissions de gaz à effet de serre de ce parc d'ici à 2050 (facteur 4).

#### Comment réover ?

Si l'on veut respecter les engagements pris lors du Grenelle de l'environnement, il faut viser, selon l'association négaWatt, un million de rénovations par an au niveau BBC (bâtiment basse consommation) d'ici à 2050. Objectif irréaliste, car trop coûteux, pour d'autres, comme le cabinet spécialisé Carbone 4, qui préconisent plutôt de viser dans un premier temps des réductions de 50 % de la consommation.

#### Combien la rénovation des logements coûtera-t-elle ?

Selon le rythme adopté, de 10 à 15 milliards d'euros par an en France.

#### Quelle est aujourd'hui la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique ?

Les consommations de charbon, de pétrole et d'électricité nucléaire ont accusé des baisses sensibles sur la dernière décennie, au profit du gaz et surtout des énergies renouvelables. Celles-ci entrent désormais à hauteur de 12 % dans la consommation d'énergie finale européenne (mais la France est très en retard).

#### Peuvent-elles à terme remplacer les énergies fossiles ?

Les énergies renouvelables pourront assurer plus de 90 % des

besoins énergétiques de l'Europe en 2050. À condition toutefois de diminuer notre consommation de 40 % d'ici là.

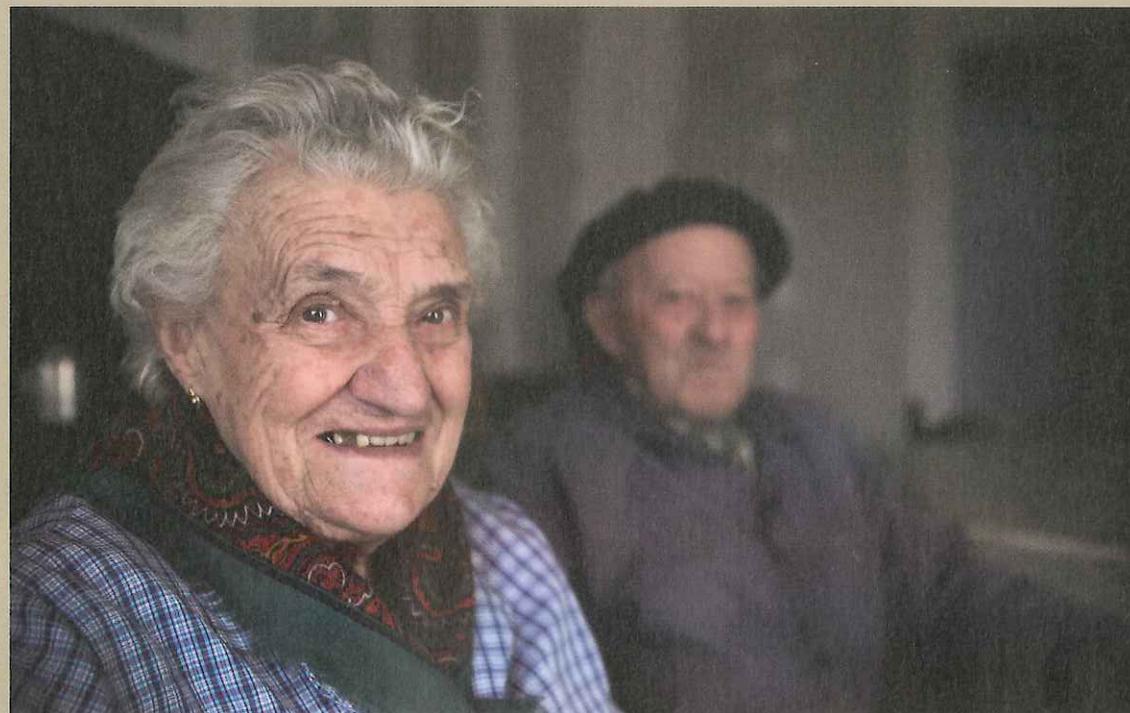
#### Quel sera leur impact sur l'emploi ?

Fort, car l'exploitation et la maintenance de l'éolien ou du solaire nécessitent beaucoup de main-d'œuvre. On a ainsi pu calculer que chaque mégawatt (MW) de solaire photovoltaïque installé permet de créer 9 emplois, en grande majorité non délocalisables ; chaque MW d'éolien 3,3 emplois et chaque MW de nucléaire 1 emploi seulement.

Autre impact très positif des énergies renouvelables : la revalorisation des territoires, grâce à leur production décentralisée. ►►

## TÉMOIGNAGE

### LA NOUVELLE VIE D'AMANDA ET RENÉ



Malgré les murs qui attendent la touche de peinture finale et le sol encore orphelin de son carrelage, la petite maison du couple Lechelle est totalement transfigurée. Située sur la commune de Taizé-Aizie, près de Ruffec, leur maison fait l'objet depuis août 2012 de travaux de réhabilitation. Financés entre autres par le Département, ces travaux leur ont permis d'en finir – enfin – avec l'insalubrité : décrépitude des murs, plancher en bois défoncé, courants d'air glacial dans les deux seules pièces de la maison, absence de WC, de douche, d'évier digne de ce nom...

Le quotidien de René, 92 ans et d'Amanda, 88 ans, était tel qu'on peine à y croire. Mais le cas de ce couple de retraités agricoles n'est pas si exceptionnel : il est au contraire très représentatif de cette catégorie de propriétaires occupants, victimes de précarité énergétique et d'insalubrité, qui présentent de très faibles revenus, sont âgés et vivent en zone rurale.

Si Amanda rêvait depuis longtemps d'améliorer leurs conditions de vie, René semblait, lui, s'être résigné voire habitué à cette absence totale de confort moderne. « Mon père refusait de faire des travaux car ils ont très peu de moyens, témoigne Monique, la fille

de ce couple de retraités agricoles. J'ai contacté le Pact\* de la Charente qui m'a indiqué que mes parents pourraient obtenir des aides financières. Mais mon père refusait encore car il pensait qu'il devrait tout rembourser et qu'il n'aurait alors plus d'argent pour manger... »

Le montant des travaux s'élève à près de 40 000 euros, dont 65 % sont pris en charge par les différents organismes d'aide (Anah, Département, MSA...). Bientôt, la maison d'Amanda et René sera fin prête. Reste pour René à s'habituer à cette nouvelle vie : le nonagénaire a encore du mal à changer ses habitudes et découvre avec surprise qu'il peut avoir chaud dans sa maison... Amanda, elle, a le sourire mais garde un regret : « C'est dommage qu'on n'ait pas fait ces travaux il y a vingt ans. On en aurait bien profité... » ■

\*Le Pact, dont le Département est partenaire, est une association qui lutte notamment contre l'habitat insalubre.

### ►► Comment financer la transition énergétique ?

Seul un « plan Marshall » européen pourra permettre de financer la transition énergétique. En s'appuyant sur deux mécanismes : d'une part un endettement public à l'échelle européenne, par l'émission d'euro-bonds. D'autre part, en prêtant l'argent pour financer les énergies renouvelables et la rénovation thermique à des taux réduits. On pourrait pour cela utiliser en France la BPI (Banque publique d'investissement) en s'inspirant de l'expérience de la banque publique allemande KfW.

Tous les experts s'accordent pour dire que l'impact de ce plan sur l'emploi serait extrêmement positif et que l'investissement serait vite rentabilisé. Il ne manque plus que la volonté politique pour le réaliser.

### Inciter à la rénovation de façon plus efficace

Crédit d'impôt développement durable, TVA réduite, prêt à taux zéro vert, report d'une partie de l'investissement sur les charges locatives, certificats d'économies d'énergie, fonds chaleur, plan de rénovation des logements sociaux... De nombreuses aides ont été mises en place pour inciter à la rénovation thermique.

Leur montant annuel demeure relativement élevé. Mais beaucoup d'économistes pointent leur inefficacité. La façon dont sont distribuées ces subventions privilégie en effet les ménages les plus aisés, en créant un « effet d'aubaine ». Il devient indispensable que les pouvoirs publics proposent des dispositifs à la fois plus incitatifs et plus contraignants.

Seuls les propriétaires peuvent bénéficier d'aides et non

les locataires. Pour surmonter ce dilemme, certains imaginent d'imposer l'obligation d'une rénovation thermique BBC à l'occasion de toute nouvelle location. Ou alors de faire jouer un bonus-malus au moment de la vente d'un logement... Des pistes qui restent à creuser. ■

#### À lire les références suivantes :

*Énergie, économie et politiques*, Jean-Pierre Hansen et Jacques Percebois, De Boeck, 2010.

*Perspectives énergétiques*, Frédéric Encel, Ellipses, 2013.

*Les Énergies renouvelables*, Jacques Vernier, Que-sais-je ?, 2012.

« Logement, priorité à la rénovation thermique », *Alternatives Économiques* n° 317, octobre 2012.

« Europe : l'urgence énergétique », *Alternatives Économiques* n° 313, mai 2012.



## LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, PRIORITÉ DU DÉPARTEMENT

**Le Département engage de nombreux moyens pour lutter contre la précarité énergétique qui touche 27 000 foyers charentais.**

Face à l'explosion des prix de l'énergie, nombreux sont les Charentais à ne plus pouvoir faire face. Écrasés par le poids financier que représentent les factures de gaz, de fuel et/ou d'électricité dans leur budget, ils n'ont souvent d'autre choix que de peu se chauffer, voire de ne plus se chauffer du tout. Près de 27 000 ménages, soit 17,5 % des foyers charentais, sont exposés à la précarité énergétique, c'est-à-dire qu'ils consacrent plus de 10 % de leurs revenus au chauffage de leur logement. Les ménages modestes sont les plus touchés par cette situation, non seulement en raison de la faiblesse de leurs revenus mais aussi parce que leurs logements sont souvent précaires, non décentes, voire insalubres. Cette situation déjà inquiétante en Charente risque de s'aggraver à mesure qu'augmen-

tent les prix du gaz, de l'électricité et du fuel. « Si le coût de l'énergie augmente encore dans les trois années à venir (on annonce une augmentation de 30 à 35 % des tarifs de l'électricité), ce sont 9 600 foyers charentais supplémentaires qui vont basculer dans la précarité énergétique », s'inquiète Gervais Rougier, directeur du GIP Charente Solidarités et de la Direction du logement et de l'habitat au Conseil général de la Charente. Charente Solidarités – financé par le Département et chargé notamment de la gestion du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) – a déjà pu constater une aggravation du nombre d'impayés des factures d'énergie en Charente : 122 % de hausse depuis 2007. « Le FSL gère les impayés de loyer, de téléphone, d'eau et donc d'énergie, poursuit Gervais Rougier. Le constat est simple :

la moitié des demandes qui nous sont formulées concernent des impayés d'énergie. Bien plus que les impayés de loyer ! Rien qu'en 2012, Charente Solidarités a accordé 720 000 euros d'aides aux ménages pour les seules factures d'énergie. Ces ménages se chauffent à 14 ou 15° afin d'assurer un minimum viable et pour que leur maison ne gèle pas. D'autres sont carrément obligés de ne plus se chauffer du tout. »

Face à une telle situation et ne pouvant agir sur le coût de l'énergie, le Département s'est engagé dans une politique volontariste afin d'amplifier ses actions en faveur des ménages en difficulté. Depuis avril 2011, la mise en œuvre de cette politique s'est concrétisée par la création de la Direction du logement et de l'habitat au Conseil général ►►



Chaudière bois, EHPAD Clairbois, Dirac. Architecte : TECTUM



Ecoquartier Pont-de-Vechillot, Angoulême. Architecte : TECTUM

►► ainsi que celle de la Maison de l'habitat (lire p.29). Elle s'est également matérialisée par la signature du Contrat local d'engagement de lutte contre la précarité énergétique, par le doublement de 1 à 2 millions d'euros par an des crédits consacrés aux aides à l'amélioration et la construction des logements sociaux.

#### Aides à l'amélioration thermique

Non seulement le Département intervient financièrement par le biais du FSL (1,4 million d'euros en 2011), mais il a également développé des aides à l'amélioration thermique pour les propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes. La réponse financière aux impayés d'éner-

gie ne pourra en effet plus être suffisante, elle doit désormais s'accompagner de mesures favorisant la maîtrise de la consommation d'énergie et l'amélioration de l'habitat.

Le Conseil général a ainsi décidé, en signant le Programme d'intérêt général « Habiter Mieux » en juin 2012, d'accorder pour les trois ans à venir 1 000 aides à l'amélioration thermique des logements en réservant une enveloppe de 3 millions d'euros à cette action.

Grâce au partenariat entre le Département et seize communautés de communes qui ont choisi de signer le PIG « Habiter Mieux », les résultats sont déjà là. À Montboyer, près de Chalais, le maire

Michel Dubreuil se réjouit de la réhabilitation de dix logements dans le cadre du PIG « Habiter Mieux » : « Ces habitations étaient d'une autre époque et très mal isolées, raconte Michel Dubreuil. Leurs habitants ne disposent que de petits revenus et avaient besoin d'aide. Nous devons agir. Le logement doit être une priorité pour tous. » Gervais Rougier confirme la nécessité d'agir de concert : « Seuls, on ne peut rien faire, souligne Gervais Rougier. Mais grâce à la mutualisation des soutiens financiers et l'engagement de toutes les collectivités, on peut trouver des solutions. Quoi qu'il arrive, dans le domaine de la précarité, nous avons une obligation de résultat ! » ■

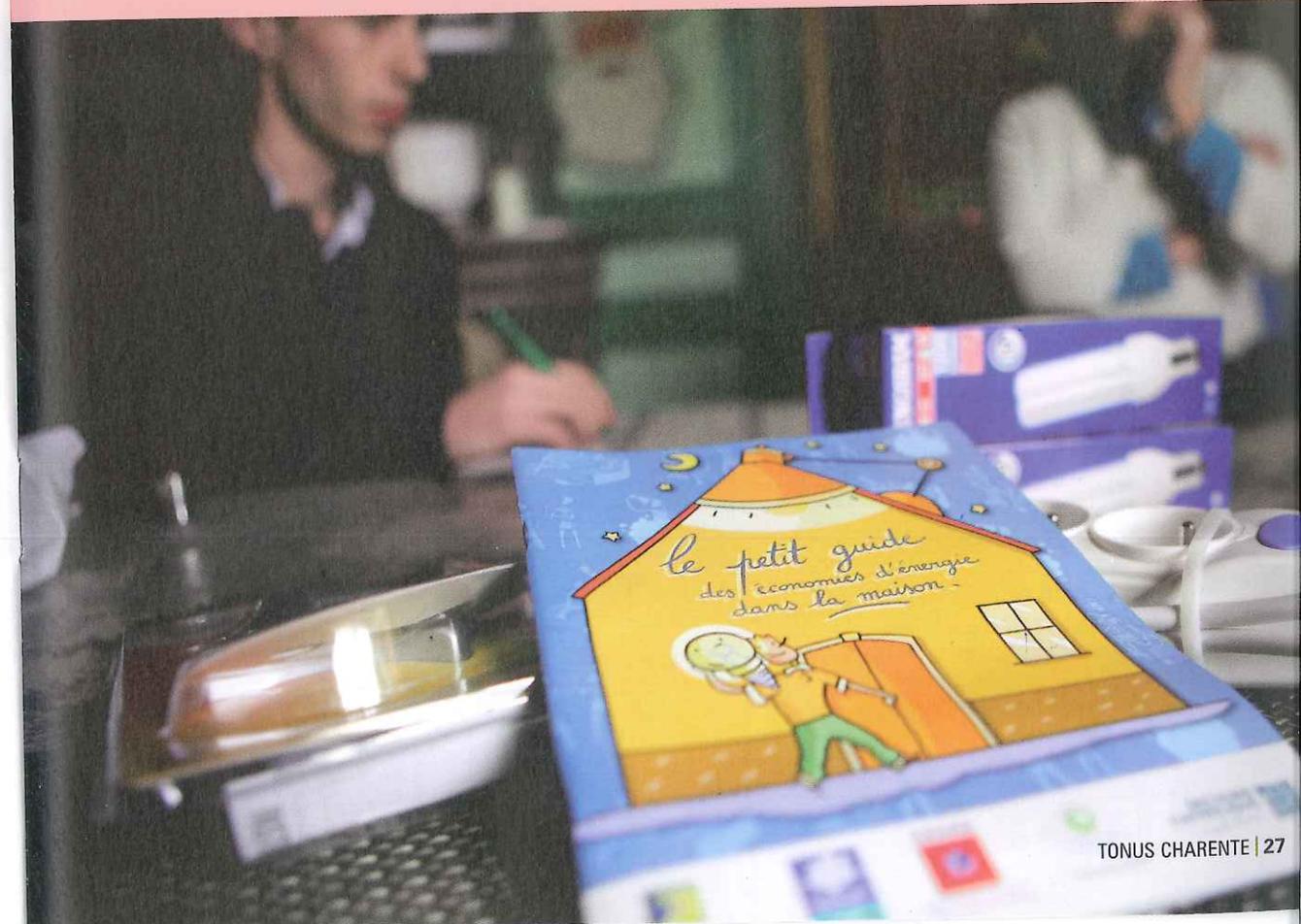
## FOCUS

### LES CONSEILS DE MATTHIEU, VOLONTAIRE DU SERVICE CIVIQUE

Pour le Département, sortir les personnes en situation de précarité énergétique c'est non seulement apporter une aide financière via le Fonds de solidarité pour le logement par exemple, mais aussi agir sur les comportements. Apprendre à mieux (et donc moins) consommer l'énergie et faire baisser les factures, telle est la mission des cinq volontaires du service civique que le Département a engagés pour des missions de six mois renouvelables. Ces jeunes Charentais sont chargés d'accompagner les bénéficiaires du Fonds de solidarité pour le logement pour les aider à maîtriser leur consommation énergétique en adoptant de nouvelles habitudes. Après une formation spécifique auprès de différents partenaires comme EDF, GDF-Suez ou encore la Semea, Matthieu est devenu expert en économies d'énergie. « Nous donnons des petits "trucs" faciles à mettre en place au quotidien », explique Matthieu Blanloeuil, 23 ans, volontaire qui œuvre dans le Sud-Charente auprès d'une quarantaine

de foyers. Éteindre les lumières inutiles, privilégier les douches aux bains, ne pas laisser les appareils en veille... « Je rencontre les familles plusieurs fois et effectue des relevés de compteurs pour évaluer l'évolution de leur consommation. » Au terme de ses rencontres avec les familles, Matthieu leur remet un « kit énergie » financé par le Département, constitué d'ampoules basse consommation, de multiprises, de joints de calfeutrage, d'une station météo ou encore de réducteurs de débit d'eau. « Je me sens très utile dans cette mission car je viens en aide aux Charentais qui en ont besoin. » Les familles suivies par les volontaires (elles sont actuellement 150) ont constaté, après 6 mois d'accompagnement, une diminution de 28 % de leur consommation d'eau et de 14 % pour l'électricité. ■

Pour des informations sur le Service civique volontaire : [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)



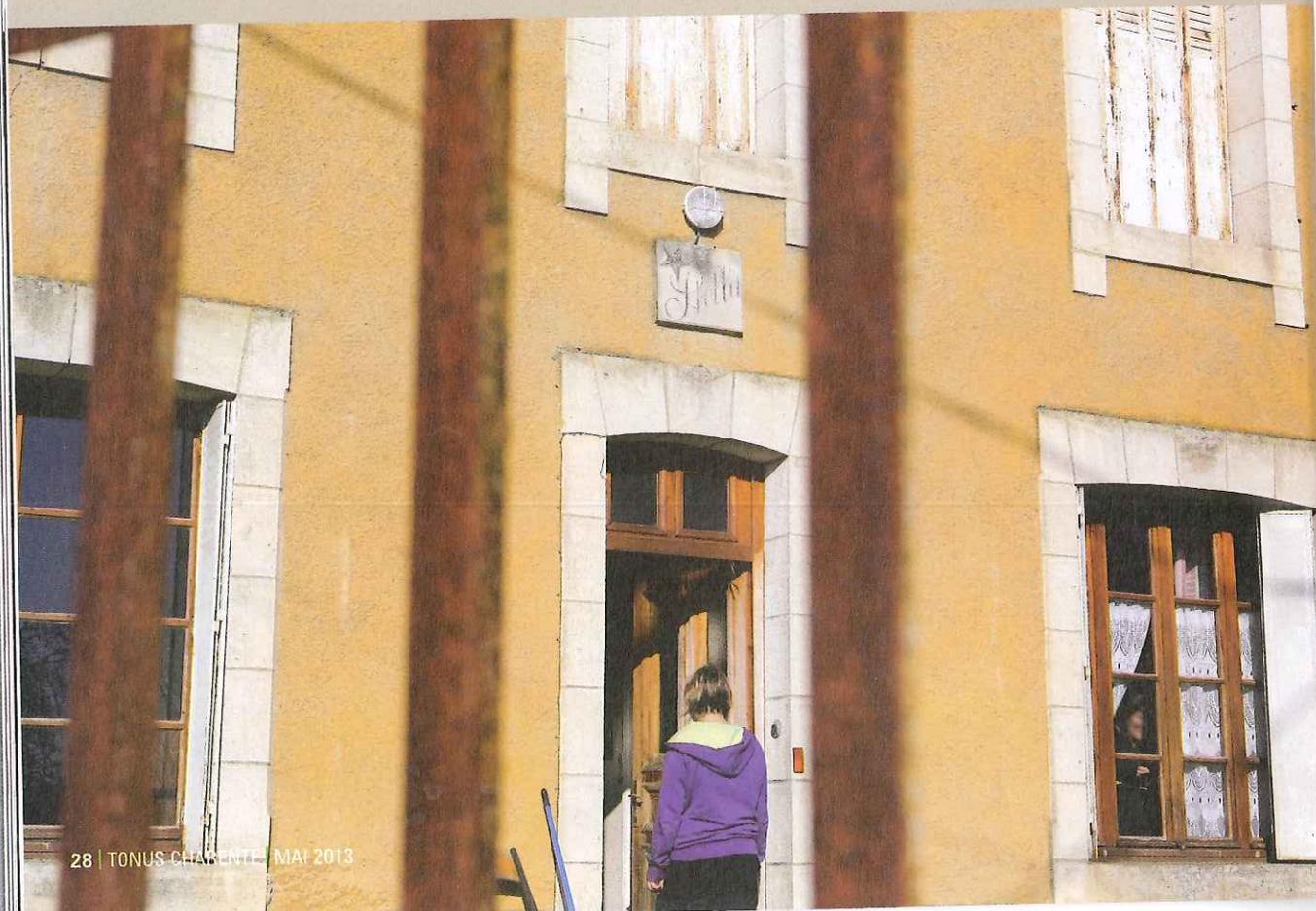
## TÉMOIGNAGE

## CHRISTELLE A PU BÉNÉFICIER DU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

Chaque soir, Christelle écoute avec appréhension la météo du lendemain. Quelle température fera-t-il ? Pour cette mère de famille de 39 ans vivant dans un petit village près de Ruffec, les basses températures extérieures sont toujours de mauvais augure. Sa maison, qu'elle loue 604 € par mois, est très mal isolée : la température y est si basse que Christelle et ses enfants cumulent jusqu'à quatre couettes chacun pour espérer se réchauffer dans leurs lits. Christelle essaie de ne chauffer que le salon/salle à manger pour économiser le peu d'argent qu'elle a. Une situation difficile, une séparation

compliquée : Christelle cumule les ennuis depuis quelque temps et n'a aujourd'hui que 307 € par mois et la générosité des Restos du Cœur pour vivre et nourrir ses trois enfants. Alors les factures impayées s'accumulent et Christelle n'a plus les moyens de payer le fuel qui doit alimenter sa chaudière. « C'est le cercle vicieux, raconte Christelle. La maison est très mal isolée, du coup on consomme plus de fuel pour espérer avoir un peu chaud. Mais ça ne marche pas : on chauffe pour rien, il fait toujours froid dans la maison et ça a gonflé la facture que je n'ai pas pu payer. » L'assistante so-

ciala qui conseille Christelle lui a permis d'obtenir l'aide du Fonds de solidarité pour le logement : la facture de fuel a ainsi été réglée par Charente Solidarités, à qui Christelle rembourse ensuite sa créance par petites mensualités. « Mais la cuve est presque vide et je ne peux pas racheter de fuel. » Face aux impayés de loyer, de cantine, d'énergie et aux menaces d'expulsion dès la fin de la trêve hivernale, Christelle se sent démunie. ■



## FOCUS

## LA MAISON DE L'HABITAT POUR RÉPONDRE À TOUTES VOS QUESTIONS

La Maison de l'habitat est un guichet unique regroupant les organismes chargés d'apporter conseils et réponses à toutes les questions liées au logement.

« Comment financer l'achat de ma future maison ? », « Existe-t-il des aides pour améliorer les performances énergétiques de mon habitation ? », « Quelle solution pour mes impayés d'énergie, de loyer... ? », « Quid des crédits d'impôts, du prêt à taux zéro... ? » Toutes les questions portant sur le logement trouvent désormais leur réponse en un lieu unique : la Maison de l'habitat, créée par le Département en janvier 2012. Conçu comme un guichet unique, ce bâtiment de 900 m<sup>2</sup> – qui héberge également la Direction du logement et de l'habitat du Conseil général – accueille les élus, les propriétaires, les bailleurs ou les locataires cherchant des réponses sociales, techniques et/ou juridiques sur le logement.

**ADIL16 :**

L'Agence départementale d'information sur le logement de la Charente est une association conventionnée par le ministère du Logement. Son rôle est d'offrir au public des informations et des conseils et objectifs gratuits dans les domaines juridique, financier, et fiscal pour tout ce qui concerne le logement. Elle assure 7 000 consultations par an.

<http://www.adil.org/16/>

**Charente Solidarités :**

Le Groupement d'intérêt public Charente Solidarités répond aux questions de logement des plus défavorisés. Il gère ainsi le Fonds de solidarité pour le logement et le Fonds d'aide aux accédants en difficultés, il mène la lutte contre l'habitat indigne et l'insalubrité, met en œuvre des mesures d'accompagnement spécifique per-

sonnalisées, assure la prévention des expulsions locatives...

<http://www.charentesolidarites.org/>

**PACT Charente :**

Cette association est composée de techniciens spécialisés dans l'amélioration des conditions d'habitat. Ils effectuent des diagnostics techniques de consommation énergétique, des diagnostics de décence et peuvent également être maîtres d'œuvre. L'objectif est de travailler à la mise en œuvre d'accès durables des plus démunis à un logement. ■

<http://www.pactdescharentes.org/>

Maison départementale de l'habitat  
Rue Louis-Pergaud à Angoulême Tél. : 05 45 23 59 53 - Horaires d'ouverture : 8h00 - 17h30.

